

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En considérant que :

- Une bonne concertation, avant, pendant et après l'enquête publique a eu lieu entre le commissaire-enquêteur et les personnes ou services ayant participé au dossier d'enquête,
- Une bonne concertation avant, pendant et après l'enquête publique a eu lieu entre moi-même et la représentante du pétitionnaire. Ils ont répondu avec précision et promptitude à toutes mes questions.
- Les prescriptions de l'enquête publique ont respecté la législation et la réglementation en vigueur,
- Le dossier d'enquête publique contenait toutes les pièces exigées par la réglementation en vigueur,
- Le public a eu l'opportunité de me rencontrer et a été en mesure de présenter ses observations pendant les permanences qui se sont déroulées dans de bonnes conditions,
- Pendant la durée d'ouverture de l'enquête, aucun incident n'a été porté à ma connaissance.
- Il n'a pas été constaté ou rapporté d'anomalie, carence ou défaillance quant à la publicité de l'enquête, à l'information du public, à son accès au dossier ou à la possibilité de formuler ses observations ou encore de s'entretenir avec moi et qu'enfin, il n'a pas été relevé de doléances sur les modalités de déroulement de la consultation,
 - Plusieurs visites sur place m'ont permis d'apprécier les tenants et aboutissements du projet, de son insertion dans l'environnement écologique et économique de la commune.

Au vu des réponses apportées par le pétitionnaire, le commissaire-enquêteur émet un avis **FAVORABLE** pour la demande de permis de construire de la ferme solaire Corossony » tel qu'il est présenté dans la demande de permis de construire soumis à l'enquête.

Je n'assortis mon avis d'aucune réserve mais fais part de recommandations en direction du pétitionnaire.

Ces recommandations sont de deux natures :

- ✚ La première porte sur la mise en place d'un suivi écologique durant et après la phase de travaux de l'extension.
- ✚ La seconde porte sur la nécessaire information du grand public (panneau d'affichage) sur les installations de ce type.

Il est vrai que cette démarche n'entre pas dans celle de demande de permis de construire, mais cela peut être une véritable occasion de sensibiliser les populations aux énergies nouvelles renouvelables.

Mme Nadia DUCCE

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadia Duce', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.